



Mise a pied conservatoire sans prononcer ce mot

Par **chujesus**, le **21/09/2012 à 15:14**

bonjour,

Je suis dans une entreprise depuis une dizaine de mois,

L'employeur me convoque pour me dire de choisir entre démission et licenciement, en insistant bien-sur en faveur de la démission!!

Et me dit de "ne plus venir travailler", dois-je considéré ça comme une mise a pied conservatoire?

Puis je être licencié pour faute simple, malgré cet mise a pied?

merci

Par **janus2fr**, le **21/09/2012 à 16:53**

Bonjour,

Surtout, exigez un écrit pour la mise à pied, sinon vous seriez en abandon de poste.

Suite à une mise à pied conservatoire, si la sanction prononcée est autre chose qu'un licenciement pour faute grave (ou lourde), l'employeur doit payer les jours de mise à pied.

Par **chujesus**, le **21/09/2012 à 16:58**

merci beaucoup

Par **P.M.**, le **21/09/2012 à 18:23**

Bonjour,

Si l'employeur ne mentionne pas que c'est une mise à pied conservatoire, il ne respecte pas son obligation de vous fournir du travail...